

1. IDENTIFICATION DU FICHIER		N° : 35
NOM DU FICHIER : Rapports visant les contrordres de paiements.		DATE DE CRÉATION : n. d.
DESCRIPTION : À la demande des ministères et des organismes, procéder au traitement des contrordres de paiements.		
2. FINALITÉ DU FICHIER ET PERSONNES CONCERNÉES		
2.1. FINALITÉ(S) DU FICHIER :		
<ul style="list-style-type: none"> • En vue de l'application de la loi qui relève du MO qui initie la demande; • En vue de l'application du règlement qui relève du MO qui initie la demande; • En vue de l'application du programme qui relève du MO qui initie la demande; • En vue de l'application d'une exigence contractuelle qui relève du MO qui initie la demande; • Autre fin : traitement des demandes. 		
2.2. PERSONNES PRINCIPALEMENT CONCERNÉES PAR LES RENSEIGNEMENTS : Une autre catégorie de personnes (bénéficiaires des paiements).		
2.3. PROVENANCE(S) ET MODALITÉ(S) DE COLLECTE DES RENSEIGNEMENTS : Par écrit par un autre organisme public.		
3. LISTE DES RENSEIGNEMENTS DÉTENUS		
Renseignements nominatifs, les numéros d'identification et les données financières.		
4. GESTION DU FICHIER		
4.1. SUPPORTS PHYSIQUES UTILISÉS : Manuel (papier, carton, etc.) et l'informatique (disque, clé USB, répertoire informatique, etc.).		
4.2. DURÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION DES RENSEIGNEMENTS :		
<ul style="list-style-type: none"> • En référence à la règle 00180 du calendrier de conservation du ministère des Finances, les renseignements sont conservés 5 ans. 		
4.3. LE PERSONNEL AYANT ACCÈS AU FICHIER :		
<ul style="list-style-type: none"> • Service des opérations de paiements et du pilotage bancaire (chef de service, professionnel et technicien). 		
4.4. UNE PERSONNE OU UN ORGANISME EXTÉRIEUR A ACCÈS AU FICHIER À DES FINS DE TRAITEMENT : Non	4.5. LES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHIER SONT TRANSFÉRÉS À UNE AUTRE PERSONNE OU À UN AUTRE ORGANISME : Oui	